



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFECTURE DES YVELINES**

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales

Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

# AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

**Projet de confortement de la digue de Croissy-sur-Seine  
sur la commune de Croissy-sur-Seine,**

**présenté par Voies Navigables de France (V.N.F) – 23 île de la Loge 78380 BOUGIVAL**

Conformément à l'article L.123-9 du code de l'environnement et sur décision du commissaire enquêteur du 25 mai 2022, l'enquête publique portant sur le projet de confortement de la digue de CROISSY-SUR-SEINE sur la commune de CROISSY-SUR-SEINE, présenté par Voies Navigables de France (V.N.F) – 23 île de la Loge 78380 BOUGIVAL, ouverte par arrêté préfectoral n°22-026 du 5 avril 2022 se déroulant du lundi 25 avril 2022 à 08h30 au vendredi 3 juin 2022 inclus, à 18 heures, est **prolongée** de 7 jours soit **jusqu'au vendredi 10 juin 2022 inclus à 18 h.**

**Une réunion d'information et d'échange avec le public est organisée le mardi 7 juin 2022 à 19 h 00 à la mairie de CROISSY-SUR-SEINE – salle du conseil, – 8 avenue de Verdun - CS 40021 78290 Croissy-sur-Seine.**

Les modalités de consultation du dossier d'enquête et de dépôt des observations restent celles définies dans l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 mentionné ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire, est consultable :

• sur internet à l'adresse suivante :

**[www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau).**

• Sur le site internet des services de l'État dans le département des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : **<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022-projets>**

- sur support papier, dans les mairies de Bougival, Chatou, Croissy-sur-Seine (78) et Rueil-Malmaison (92) aux jours et heures d'ouverture des mairies au public ;

- sur un support informatique, à préfecture des Yvelines bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000) aux jours et heures d'ouverture du service au public.

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans les mairies de Bougival, Chatou, Croissy-sur-Seine (78) et Rueil-Malmaison (92). Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la Mairie de CROISSY-SUR-SEINE - 8 avenue de Verdun - CS 40021 78290 Croissy-sur-Seine siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur. Elles sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur **jusqu'au vendredi 10 juin 2022 à 18h00** :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site suivant :

• **<http://digue-croissy-sur-seine.enquetepublique.net>**

- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête :

• **[digue-croissy-sur-seine@enquetepublique.net](mailto:digue-croissy-sur-seine@enquetepublique.net)**

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (site mentionné ci-dessus) dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur est Mme Anne de KOUROCH, consultante en environnement.

Le commissaire enquêteur reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent aux dates et heures suivantes :

**BOUGIVAL**

• mercredi 4 mai 2022 de 14h30 à 17h30

**CHATOU**

• samedi 21 mai 2022 de 08h45 à 11h45

**CROISSY-SUR-SEINE**

• mercredi 25 mai 2022 de 09h00 à 12h00

• vendredi 3 juin 2022 de 13h30 à 16h30

**RUEIL-MALMAISON**

(centre administratif Jean Mermoz – 16 rue Jean Mermoz)

• jeudi 12 mai 2022 de 17h00 à 20h00

**Une permanence supplémentaire sera tenue à la mairie de :**

**CROISSY SUR SEINE**

• **vendredi 10 juin 2022 de 13h30 à 16h30**

Toutes informations sur les dossiers d'enquête peuvent être demandées à M. Gabin GRAF – chef du bureau maîtrise d'ouvrage à Voies Navigables de France, Direction territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval- Unité Territoriale Boucles de la Seine- Service Bureau Etudes et Travaux-23 île de la Loge 78380 BOUGIVAL – tel : 01 39 18 80 30 – courriel : **[gabin.graf@vnf.fr](mailto:gabin.graf@vnf.fr)**

Le rapport (qui comporte notamment le compte rendu de la réunion publique et les observations éventuelles de Voies Navigables de France (V.N.F) , ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Bougival, Chatou, Croissy-sur-Seine (78) et Rueil-Malmaison (92), à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000) et sur le site internet des services de l'État dans le département des Yvelines à l'adresse suivante **[www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau)**, et sur celui des services de l'État dans le département des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : **<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022-projets>**, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté interpréfectoral.